

A propos de recensement... ... comptes africains

RÉGULIÈREMENT la question du nombre des hommes est évoquée dans les médias : en 1987, ce fut pour annoncer que la population mondiale avait atteint les 5 milliards ; à tel autre moment, ce sera pour s'interroger sur le nombre des Chinois... Cette année, on a beaucoup parlé de démographie en France à l'occasion de la réalisation du recensement de 1990 : on a rappelé l'histoire de cette opération en France (nous en sommes au 32^e, le premier datant de 1801) ; on a aussi comparé la France avec les autres pays européens du point de vue de ce type d'investigation statistique. A une époque où l'on parle beaucoup du continent africain et des graves difficultés politiques et économiques qu'il connaît, il paraît intéressant de porter aussi son regard sur la situation des recensements en Afrique.

Une pratique multiséculaire

L'idée de recensement est ancienne, et les premiers recensements remontent à des époques très lointaines, même s'ils ne correspondaient pas alors à toutes les caractéristiques attachées à un recensement moderne.

Le premier recensement dont on a retrouvé des traces est celui

ordonné en Chine par l'empereur Yu en 3050 avant Jésus Christ. D'autres recensements ont été réalisés en Égypte (2200, 1400 avant Jésus Christ), en Mésopotamie, en Inde (en 400 avant Jésus Christ, le ministre hindou Kautilya décrit avec beaucoup de minutie la méthode de recensement), en Grèce, à Rome (555 avant Jésus Christ).

Au Moyen-Age, on peut signaler des recensements en Espagne (721), en Angleterre (1083-1086), au Danemark (1231). Mais on considère généralement que le premier recensement « moderne » est celui du Québec en 1666. Et c'est en 1686 que Vauban publie sa « *Méthode générale et facile pour faire le dénombrement des peuples* », premier véritable document relatif à la réalisation d'un recensement.

Les recensements se sont par la suite généralisés, d'abord en Europe et en Amérique du Nord à partir du XVIII^e siècle, puis plus progressivement dans les pays du Tiers monde.

Leur introduction en Afrique est plus récente et, dans tous les cas, date de la colonisation. Les pays arabes d'Afrique, en contact ancien et étroit avec les pays européens, ont vu se développer, dès le début du XX^e siècle, et même parfois vers la fin du XIX^e siècle, une tradition de recensement qui s'est prolongée et amplifiée jusqu'à nos

jours : le premier véritable recensement algérien date ainsi de 1856. Deux pays de l'océan Indien, Maurice et les Seychelles, disposent eux aussi d'une série ancienne de recensements depuis le milieu du XIX^e siècle.

Pour les autres pays, il faut distinguer ceux ayant connu la colonisation britannique ou portugaise et ceux ayant été colonisés par la Belgique ou par la France.

Dans les premiers, des « dénombrements administratifs » furent réalisés dès la fin du XIX^e siècle, et furent même rapidement répétés à un rythme décennal par l'administration coloniale. Ces recensements, rudimentaires au début, s'améliorèrent progressivement et acquirent peu à peu les qualités demandées à ce genre d'opération, en particulier l'énumération individuelle et l'indépendance vis-à-vis des autres activités administratives, notamment le prélèvement de l'impôt. La « tradition » ainsi restituée fut conservée par les gouvernements de ces pays lorsqu'ils accédèrent à l'indépendance et la réalisation de recensements périodiques n'y posa pas de problème.

En Afrique francophone, la période « préstatistique » vit l'administration, belge ou française, procéder elle aussi à des « dénombrements administratifs », mais ceux-ci n'évoluèrent guère et ne perdirent jamais ce caractère. Aussi, au moment de l'indépendance, ces pays n'accordèrent-ils pas d'intérêt à la réalisation de recensements qui n'intervient que plus tardivement.

Comme on peut le constater sur le tableau figurant à la fin de cet article et fournissant la liste des recensements dans les pays africains depuis 1946, tous les pays africains avaient réalisé, fin 1989, au moins un recensement, sauf le Tchad, dont le premier est prévu pour

1991. L'histoire récente particulièrement perturbée de ce pays explique cette situation. Pour l'instant, les estimations relatives à sa population sont tirées d'une enquête par sondage réalisée en 1964 auprès de 1/10^e de la population de 11 préfectures sur 14, représentant 78 % seulement de la population totale du pays. Autant dire que le chiffre de 5,6 millions d'habitants avancé aujourd'hui pour le Tchad est plus qu'incertain.

Toujours fin 1989, cinq pays (Djibouti, Éthiopie, Guinée, Madagascar, Zaïre) n'avaient encore réalisé qu'un recensement. Là encore, les difficultés politiques, ainsi que la sous-administration, sont responsables de cette entrée discrète dans l'ère des recensements.

Tous les autres pays ont à leur actif au moins deux recensements. Le caractère récent de ce type d'opération sur le continent peut être résumé par l'indication suivante : pour 17 pays africains, le premier recensement ne remonte qu'à la décennie 1975-1984. Quant au caractère encore fragile de cette « tradition », on peut s'en rendre compte en constatant qu'au cours de la période de 44 ans (1946-1989), les 56 pays ou territoires ont réalisé au total 183 recensements, soit en moyenne un peu plus de 3 par pays.

Des enjeux multiples

De nombreux facteurs, outre les troubles politiques ou la sous-administration évoqués précédemment, sont à l'origine de cette situation : ce sont en fait les éléments constitutifs du sous-développement. Il aurait en effet été étonnant que l'investigation statistique échappât, comme par miracle, aux graves problèmes que connaissent la plupart

de ces pays : pauvreté des moyens de communication, analphabétisme des populations, réticence à l'égard de tout dénombrement, insuffisance des ressources financières,...

Enfin, il n'est pas rare que des recensements soient réalisés mais que leur exploitation et la publication de leurs résultats soient arrêtées pour des raisons politiques.

L'effectif de la population d'un pays peut constituer un enjeu, ou du moins être perçu comme tel. C'est par exemple le cas du Gabon où l'on est obligé de remonter au recensement de 1960 pour disposer de chiffres fiables : les résultats officiels du recensement de 1970 proviennent d'un décret présidentiel et non d'une exploitation statistique (celle-ci ayant toutefois fourni des résultats parfaitement cohérents avec ceux du recensement de 1960), décret majorant de 80 % l'effectif réel : le chiffre officiel était de 950 000, alors que le recensement fournissait un chiffre de 517 000 ; quant aux résultats du recensement de 1980, ils n'ont jamais été publiés. Cette situation provient du souhait du Gabon, au niveau le plus élevé, de se voir crédité d'une population plus nombreuse qu'elle ne l'est dans la réalité : cela surtout pour pouvoir faire état d'un revenu par tête plus faible auprès de l'aide internationale. Dans un tout autre contexte, on peut évoquer la question de la population du Sahara occidental, et du problème posé par la réalisation d'un recensement dans ce pays.

Mais la connaissance de la répartition de la population selon certaines caractéristiques peut aussi être source de difficultés. C'est ainsi que dans de nombreux pays, la question sur l'ethnie n'est pas posée, à la demande expresse du pouvoir politique. On peut rappeler

ici l'histoire chaotique des recensements du Nigeria : après un premier recensement de qualité médiocre en 1952-1953, le recensement de 1962 donna lieu à une vive controverse du fait de l'utilisation de ses résultats pour la répartition des sièges au Parlement pour les élections fédérales de 1964 ; finalement, le gouvernement annula ces résultats et ordonna un nouveau recensement en 1963. La publication des résultats, notamment ceux relatifs à la répartition de la population par région et par ethnie, provoqua une grave crise constitutionnelle et fut, parmi d'autres (notamment le pétrole), l'une des origines de la guerre du Biafra. Comme en plus les résultats du recensement nigérian de 1973 n'ont jamais été publiés, la plus large incertitude entoure l'estimation de la population de ce pays, géant démographique de l'Afrique (environ 115 millions d'habitants aujourd'hui ?).

Cette question de l'effectif total de la population et de sa répartition par région ou par ethnie amène à s'interroger finalement sur les objectifs d'un recensement.

Trois objectifs en Afrique

Historiquement, le recensement est apparu dans des États au pouvoir centralisé et fort. Il était alors un moyen de contrôle de la population, voire un instrument d'oppression : sa finalité était soit militaire (recrutement de soldats), soit fiscale (levée de l'impôt) ; il a été aussi utilisé dans les colonies pour des recrutements de main-d'œuvre pour les plantations ou pour les grands travaux (construction de voies ferrées,...). Le recensement n'a été considéré comme un

outil pour « l'administration des hommes » qu'à partir du XVIII^e siècle (« *Le recensement est à l'homme d'État ce que la boussole est au pilote*, Bourgelat, 1760) et surtout après la Deuxième Guerre mondiale avec les besoins de la planification.

Aujourd'hui, en Afrique, on devrait assigner au recensement trois objectifs :

— fournir une estimation de l'effectif total de la population, et sa distribution selon quelques caractères simples,

— donner la répartition de la population au niveau géographique le plus fin, avec en particulier la constitution d'un fichier des villages, dont les utilisations possibles sont multiples,

— fournir une base de sondage pour l'obtention ultérieure de caractéristiques de la population par des enquêtes par sondage appropriées, notamment des données nécessitant des questions difficiles ou délicates (l'emploi, les mouvements migratoires, la fécondité, la mortalité...).

Ces trois objectifs simples permettraient de concevoir des recensements légers, donc pas trop coûteux, et de les compléter par des enquêtes ultérieures. Cette façon de

procéder, différente du recensement tel qu'il a été le plus souvent conçu en Afrique, c'est-à-dire le plus complet possible, donc lourd et cher, semble s'imposer aujourd'hui : d'une part, la crise économique qui touche la plupart des pays rend plus difficile la mobilisation du budget d'un recensement ; d'autre part, la crise de la planification n'incite plus les responsables à se lancer dans les investigations lourdes.

La connaissance démographique nécessite un effort continu, qui doit certes s'adapter au contexte socio-politique, mais qui ne doit pas se relâcher. Surtout aujourd'hui, alors que la plupart des pays africains connaissent une situation démographique tout à fait particulière : la fécondité n'y semble avoir guère baissé, et les taux d'accroissement y sont particulièrement élevés, souvent supérieurs à 3 %. Il paraît donc important que ces pays, avec l'aide éventuelle de la communauté internationale, procèdent aux investigations nécessaires pour mieux connaître leur situation démographique, élément-clé de leur développement.

Francis Gendreau

LES RECENSEMENTS AFRICAINS DEPUIS 1946

PAYS OU TERRITOIRE ANNÉES DE RECENSEMENT

Afrique du Sud	1951, 1960, 1970, 1980, 1985
Algérie	1948, 1954, 1960, 1966, 1977, 1987
Angola	1950, 1960, 1970
Bénin	1979, 1989
Botswana	1946, 1956, 1964, 1971, 1981
Burkina	1975, 1985
Burundi	1979, 1989
Cameroun	1976, 1987

PAYS OU TERRITOIRE ANNÉES DE RECENSEMENT

Cap-Vert	1950, 1960, 1970, 1980
Centrafrique	1975, 1988
Comores	1958, 1966, 1980
Congo	1974, 1984
Côte d'Ivoire	1975, 1987
Djibouti	1983
Égypte	1947, 1960, 1966, 1976, 1986
Éthiopie	1984
Gabon	60/61, 69/70, 1981
Gambie	1951, 1963, 1973, 1983
Ghana	1948, 1960, 1970, 1984
Guinée	1983
Guinée Bissau	1950, 1960, 1970, 1979
Guinée Équatoriale	1950, 1960, 1971, 1983
Kenya	1948, 1962, 1969, 1979, 1989
Lesotho	1946, 1956, 1966, 1976, 1986
Liberia	1962, 1974, 1984
Libye	1954, 1964, 1973, 1984
Madagascar	74/75
Malawi	1956, 1961, 1966, 1977, 1987
Mali	1976, 1987
Maroc	51/52, 1960, 1971, 1982
Maurice	1952, 1962, 1972, 1983
Mauritanie	76/77, 1988
Mayotte	1958, 1966, 1978, 1983
Mozambique	1950, 1960, 1970, 1980
Namibie	1946, 1951, 1960, 1970
Niger	1977, 1988
Nigeria	52/53, 1962, 1963, 1973
Ouganda	1948, 1959, 1969, 1980
Réunion	1946, 1954, 1961, 1967, 1974, 1982, 1988
Rwanda	1978, 1989
Sahara occidental	1950, 1960, 1970
S. Thomas et Príncipe	1950, 1960, 1970, 1981
Sainte-Hélène	1946, 1956, 1966, 1976, 1987
Sénégal	1976, 1988
Seychelles	1947, 1951, 1960, 1971, 1977
Sierra Leone	1963, 1974, 1985
Somalie	1975, 86/87
Soudan	1973, 1983
Swaziland	1956, 1966, 1976, 1986
Tanzanie	1948, 57/58, 1967, 1978, 1988
Tchad	
Togo	58/60, 1970, 1981
Tunisie	1946, 1956, 1966, 1975, 1984
Zaïre	1984
Zambie	1963, 1969, 1980
Zimbabwe	1962, 1969, 1982